



**5-Institutions et Vie Politique**  
**5.4-Délégation de fonctions**  
**5.5-Délégation de signature**

**N° A-2026-14**

portant délégation de fonction et de signature à **Madame Vanessa LARCHER**,  
8<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Madame la Présidente de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,  
Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau ;  
Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
Vu la séance du Conseil Communautaire du 8 avril 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;  
Considérant que pour permettre une bonne administration des services intercommunaux il convient de donner délégation à **Madame Vanessa LARCHER, 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente** ;

ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> : Délégation de fonctions**

**Madame Vanessa LARCHER, 8<sup>ème</sup> Vice-présidente**, est déléguée à compter de ce jour pour intervenir dans les domaines suivants liés à la gestion des ressources humaines :

- **Mise en œuvre de la politique en matière de ressources humaines** : lignes directrices de gestion, plan de formation, GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences, qualité de vie au travail, égalité professionnelle) ;
- **Dialogue social** : présidence du Comité Social Territorial (CST) et des instances en matière de santé, sécurité et conditions de travail, négociation avec les organisations syndicales ;
- **Gestion des emplois et des effectifs**: suivi du tableau des emplois, procédures de recrutement, mobilités internes, remplacements ;
- **Carrière et rémunération des agents** : avancements d'échelon et de grade, régime indemnitaire RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire), heures supplémentaires, astreintes ;
- **Organisation du travail** : temps de travail, télétravail, compte épargne temps, congés, autorisations d'absence ;
- **Action sociale et prévention** : CNAS (Comité National d'Action Sociale), protection sociale complémentaire, médecine préventive, document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- **Suivi de la masse salariale** et préparation budgétaire du chapitre 012.
- **Mise en œuvre du schéma de mutualisation des services** : mise à disposition de services, conventions de mutualisation ascendantes et descendantes ; coordination de la gestion des ressources humaines avec les communes membres accompagnement à la mutualisation, harmonisation des pratiques et gestion des agents mutualisés.
- **Agir dans le cadre des dépôts de plaintes liées aux préjudices à l'encontre des ressources humaines** de l'Intercom de la Vire au Noireau, et ainsi maintenir les recours déposés contre autrui et se constituer partie civile au nom de la Communauté de Communes le cas échéant

**Article 2 : Délégation de signature**

Dans le cadre des fonctions déléguées à l'article 1, **Mme Vanessa LARCHER** reçoit délégation de signature pour :

- Signer les pièces concernant la paie et les indemnités des élus (ordonnancement et mandatement).

- Les courriers de gestion courante aux agents et aux partenaires : CDG (Centre de Gestion), CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), URSSAF (Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales) ;
- Les arrêtés relatifs à : temps partiel, congés annuels, maladie ordinaire, maternité, paternité, CET (Compte Epargne Temps) ;
- Les arrêtés d'attribution individuelle du RIFSEEP dans le respect du cadre fixé par délibération ;
- Les contrats des agents contractuels de remplacement, accroissement temporaire d'activité ou saisonnier, d'une durée inférieure à 12 mois ;
- Les conventions de stage, d'apprentissage, de formation et de mise à disposition descendante ;
- Les attestations, certificats de travail et arrêtés de radiation pour départ à la retraite ;
- Évaluation professionnelle du personnel (entretiens annuels) ;
- Présidence des commissions propres au personnel.

**Sont formellement exclus de la présente délégation** et relèvent du Président ou du Conseil :

- Les arrêtés de nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire ;
- Les arrêtés de détachement, mise à disposition, disponibilité ;
- Les sanctions disciplinaires des 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> groupes ;
- Les contrats sur emplois permanents : Contrat à Durée Indéterminée (CDI), contrats de projet, contrats de 3 ans art. L332-8 ;
- Les décisions de licenciement, de rupture conventionnelle ;
- Les créations et suppressions d'emplois au tableau des effectifs.
- La signature du schéma de mutualisation lui-même et de ses avenants stratégiques.

**Article 3 :** Madame Vanessa LARCHER ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

**Article 4 :** La présente délégation est consentie par Madame la Présidente, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à Madame la Présidente de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**Article 5 :** Madame la Présidente et Madame la Directrice Générale des services sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis au contrôle de légalité des services de la Préfecture.

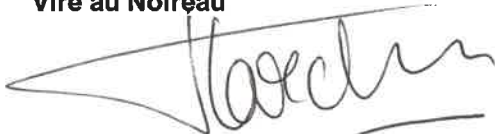
**Article 6 :** Mme la Présidente, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie  
Le 11 mai 2026

Reçu notification du présent arrêté

Le 11/05/2026

**Madame Vanessa LARCHER,**  
8<sup>ème</sup> Vice-présidente de l'Intercom de la  
Vire au Noireau



**Mme Catherine GOURNEY-LECONTE**  
Présidente de l'Intercom de la Vire au  
Noireau



**Ampliation adressée à :**

- Monsieur le Sous-Préfet
- Madame le Trésorier Principal, comptable de la collectivité
- l'intéressée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260511-A-2026-14-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026  
Publication : 12/05/2026

Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau [https://www.vireaunoireau.fr/rubrique](https://www.vireaunoireau.fr/rubrique/actes-administratifs)  
« actes administratifs »

1 2 0 5 2 6